

Rôle de la séance publique du 06/10/2026 à 14h00

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame LIOGIER
Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2401394 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	Mme A	DE BOISSIEU
Défendeur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES	Me LEGRANDGERARD

Requête de Mme A contre le jugement n° 2211526 du 16 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy Pontoise a mis à sa charge la somme de 2 228,40 euros au titre des frais d'expertise, liquidés et taxés, et a rejeté sa demande tendant à : 1°) condamner l'Etat à lui verser la somme totale de 156 000 euros en réparation des préjudices qu'elle a subi à raison de la chute dont elle a été victime le 10 mai 2016 au lycée Paul Lapie de Courbevoie ; 2°) condamner l'Etat aux dépens ; 3°) mettre à la charge de l'Etat une somme de 5 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

02) N° 2503425 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	Mme B	RICHARD AVOCAT
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES	

Requête de Mme B contre l'ordonnance n° 2401400 du 18 septembre 2025 par laquelle le magistrat désigné par la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du recteur de l'académie de Versailles du 19 décembre 2023 portant licenciement au cours ou à l'expiration de la période d'essai, à la condamnation de l'Etat à lui verser les salaires dus pour la période du 19 décembre 2023 au 17 mai 2024 pour un montant brut de 12 430 euros, ainsi qu'une indemnisation pour la délivrance d'une attestation Pôle emploi inexacte pour un montant brut de 2 486 euros.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2500784

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur M. C

Me SOURTY

Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de M. C contre le jugement n° 2305684 en date du 25 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du préfet des Hauts-de-Seine en date du 14 septembre 2022 refusant de lui délivrer un titre de séjour, l'obligeant à quitter le territoire français, lui refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays à destination duquel il pourra être éloigné et prononçant à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

04) N° 2500911

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur M. D

SELARL DA COSTA - DOS
REIS

Défendeur **PREFECTURE DU LOIRET**

Requête de M. D contre le jugement n° 2404405 du 31 octobre 2024* par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du Préfet du Loiret du 8 octobre 2024 par lequel il lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le Portugal comme pays de destination de la mesure et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans.

05) N° 2502067

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur Mme E

Me BADANI

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de Mme E contre le jugement n° 2407964 du 5 juin 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 avril 2024 par lequel le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays d'éloignement et lui a interdit de retourner sur le territoire français pour une durée de deux ans.

Rôle de la séance publique du 06/10/2026 à 14h30

Président : Monsieur ETIENVRE

Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame LIOGIER

Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2502582 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	M. F	MAUJEUL
Défendeur	COMMUNE DE RAMBOUILLET	CITYLEX AVOCATS
	SOCIÉTÉ TEPACTER	Me AARPI ARKHE
		AVOCATS
	SCCV LE 17 EVEUSES	Me AARPI ARKHE
		AVOCATS

Requête de M. F contre les jugements n° 2402851 des 24 décembre 2024 (avant-dire droit) et 17 juin 2025 par lesquels le tribunal administratif de Versailles a, dans un premier temps, sursis à statuer sur sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 078 517 23 R1029 du 10 novembre 2023 par lequel le maire de Rambouillet a délivré un permis de construire à la société Tepacter en vue de la démolition de deux pavillons existants et la construction de trois bâtiments collectifs comprenant 64 logements, sur les parcelles cadastrées AP 0266 et AP 0267 situées 15-17 rue des Eveuses, ensemble la décision du 5 février 2024 de rejet de son recours gracieux, dans un second temps, rejeté ses conclusions à fins d'annulation de l'arrêté du 10 novembre 2023 et du permis modificatif n° PC 078 517 23 R1029M01 du 25 février 2025.

02) N° 2402424 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur	ARRGBM	CABINET D'AVOCAT ERIC
	M. G	ROCHER-THOMAS (ERT)
Défendeur	COMMUNE DE MARCOUSSIS	CABINET D'AVOCAT ERIC
		ROCHER-THOMAS (ERT)
		SERY-CHANEAU
		AVOCATS

Requête de l'association ARRGBM et M. G contre le jugement n° 2108512 du 21 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles, d'une part, a prononcé un non-lieu à statuer sur leurs conclusions à fin d'annulation de la décision du 6 août 2021 par laquelle le maire de Marcoussis a refusé de faire droit à leur demande de communication de documents administratifs, d'autre part, a rejeté le surplus des conclusions de leur requête tendant à l'annulation de la délibération du 20 mai 2021 par laquelle le conseil municipal de Marcoussis a approuvé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme pour la réalisation d'une opération d'aménagement comprenant la création de 100 logements sociaux sur le site du domaine du château de La Ronce.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2400467 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur SOCIETE ML CONSEILS

ACCENS AVOCATS
CONSEILS

Défendeur CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

SCP D'AVOCATS SAIDJI &
MOREAU

Requête de la société ML Conseils contre le jugement n° 2105104 du 14 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à la condamnation du conseil départemental des Yvelines à lui verser la somme de 1 062 031,59 euros en réparation des préjudices subis par l'association.

04) N° 2403263 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. H

SELAFA CABINET CASSEL

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Requête de M. H contre le jugement n° 2103724 du 5 décembre 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 17 janvier 2021, par laquelle le ministre de l'éducation nationale a rejeté sa demande indemnitaire.

05) N° 2501967 RAPPORTEUR : M. PILVEN

Demandeur M. I

Me NAMIGO HAR ADRIEN

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. I contre le jugement n° 2410774 du 28 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 juillet 2024 par lequel le préfet du Val d'Oise l'a obligé à quitter le territoire français, sans délai, a fixé le pays de renvoi et a pris à son encontre une interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an.

Rôle de la séance publique du 06/10/2026 à 15h00

Président : Monsieur ETIENVRE

Assesseurs : Monsieur PILVEN et Madame LIOGIER

Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2402119 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	M. A	HU-YEN-TACK ARSÈNE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. A contre le jugement n° 2202071 du 6 juin 2024 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'Etat au versement de la somme de 109 951,04 euros en réparation des préjudices subis en raison de l'illégalité de la décision du 21 octobre 2019 fixant la date de consolidation de son état de santé, avec intérêts à compter de la date de saisine du tribunal et capitalisation des intérêts échus.

02) N° 2403252 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	M. B	SELARL DAMY RAYNAL HERVE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE SECRETARIAT GENERAL SDAJCG	

Requête de M. B contre le jugement n° 2311492 du 7 novembre 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 juillet 2023 par lequel le garde des sceaux, ministre de la justice l'a révoqué.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2402960 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	ASSOCIATION DE DÉFENSE DES LIBERTÉS CONSTITUTIONNELLES	SELARL FELTESSE WARUSFEL PASQUIER & ASSOCIES
	SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE	SELARL FELTESSE WARUSFEL PASQUIER & ASSOCIES
	SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE	SELARL FELTESSE WARUSFEL PASQUIER & ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR	

Requête de l'association de défense des libertés constitutionnelles et autres contre l'ordonnance n° 2301750 en date du 13 septembre 2024 par laquelle le Tribunal administratif d'Orléans a rejeté leurs conclusions tendant à ce que soit mis à la charge de l'Etat le versement d'une somme de 1 500 euros en leur faveur en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

04) N° 2402189 RAPPORTEURE : Mme LIOGIER

Demandeur	Cts C	SELARL EQUATION AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE	

Requête de M. C contre le jugement n°s 2401846, 2401847, 2401848 du 3 juillet 2024 par lequel le magistrat désigné par le président du Tribunal administratif d'Orléans a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation des arrêtés du préfet d'Indre-et-Loire en date du 8 avril 2024 et 23 avril 2024 les obligeant à quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays à destination duquel ils pourront être éloignés et prononçant une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

N° 26/181

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Versailles**

4ème Chambre

Rôle de la séance publique du 06/10/2026 à 16h00

Président : Monsieur ETIENVRE
Assesseurs : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT
Greffière : Madame PETIT-GALLAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

01) N° 2501488 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur FICAP

SCP WEDRYCHOWSKI &
ASSOCIES

Défendeur ORLEANS METROPOLE

Requête de la SA FICAP contre l'ordonnance n° 2401860 du 10 mars 2025 par laquelle le Tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation du titre exécutoire émis par Orléans Métropole à son encontre le 16 novembre 2023 pour un montant de 1 199 euros.

02) N° 2501492 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur FICAP

SCP WEDRYCHOWSKI &
ASSOCIES

Défendeur ORLEANS METROPOLE

Requête de la SA FICAP contre l'ordonnance n° 2402315 du 10 mars 2025 par laquelle le Tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation du titre exécutoire émis par Orléans Métropole à son encontre le 10 avril 2024 d'un montant de 12 837,86 euros.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

03) N° 2500658 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. et Mme C	WILLIAM AZAN
Défendeur	COMMUNE D'ISSY-LES- MOULINEAUX	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES ROUGEOT

Requête de Mme C, épouse D, et M. E contre le jugement n° 2304619 du 24 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 92040 22 0037 du 10 octobre 2022 par lequel le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux a délivré à M. F un permis de construire portant surélévation d'un pavillon sur la parcelle cadastrée AK 0126 sise 70 bis rue Ferdinand Buisson, ensemble la décision du 6 septembre 2023 rejetant leur recours gracieux.

04) N° 2501686 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	BOHOUSE PROMOTION	SELARL GUILLOTIN LE BASTARD
	GB INVESTISSEMENT	SELARL GUILLOTIN LE BASTARD
Défendeur	COMMUNE DE MALAKOFF	SIMON

Requête des sociétés BOHOUSE PROMOTION et GB INVESTISSEMENT contre le jugement n° 2107630 du 28 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 14 janvier 2021 par lequel le maire de Malakoff a refusé de leur délivrer un permis de construire portant sur la démolition de deux maisons et d'appentis et la construction d'une résidence pour étudiants de 76 logements, ensemble la décision du 14 avril 2021 rejetant le recours gracieux formé contre cet arrêté.

05) N° 2500285 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	M. G	DUGOUJON & ASSOCIES

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2312937 du 5 décembre 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé son arrêté du 31 juillet 2023 par lequel il a infligé la sanction de révocation à M. G.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ROUX

06) N° 2401308 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. H	SELARL EQUATION AVOCATS
	Mme I	SELARL EQUATION AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE	

Requête de M. H et de Mme I contre le jugement n° 2400866, 2400867 du 17 avril 2024 par lequel le magistrat désigné du tribunal administratif d'Orléans a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation des arrêtés du 19 février 2024 par lequel le préfet d'Indre-et-Loire les a obligés à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et a prononcé à leur encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de deux ans.

07) N° 2401421 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. J	Me TCHIAKPE
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Requête de M. J contre le jugement n° 2402137 du 22 avril 2024 par lequel le magistrat désigné du tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 février 2024 par lequel la préfète de l'Essonne l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

08) N° 2500852 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	Mme K	Me CUKIER
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de Mme K contre le jugement n° 2308661 du 28 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions implicites par lesquelles le préfet des Hauts-de-Seine, d'une part, a refusé de lui communiquer son dossier administratif, d'autre part, a refusé de lui délivrer une carte de résident UE.

